



**NATIONS
UNIES**

HSP/EB.2025/20



ONU-HABITAT

**Programme
des Nations Unies pour
les établissements humains**

Distr. générale
6 octobre 2025

Français
Original : anglais

**Conseil exécutif du Programme des Nations Unies
pour les établissements humains
Troisième session de 2025**

Nairobi, 25 et 26 novembre 2025

Point 6 c) de l'ordre du jour provisoire*

**Mise en œuvre du plan stratégique d'ONU-Habitat : projet de
cadre de suivi du plan stratégique pour la période 2026-2029**

**Plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2026-2029 :
projet de cadre de suivi****

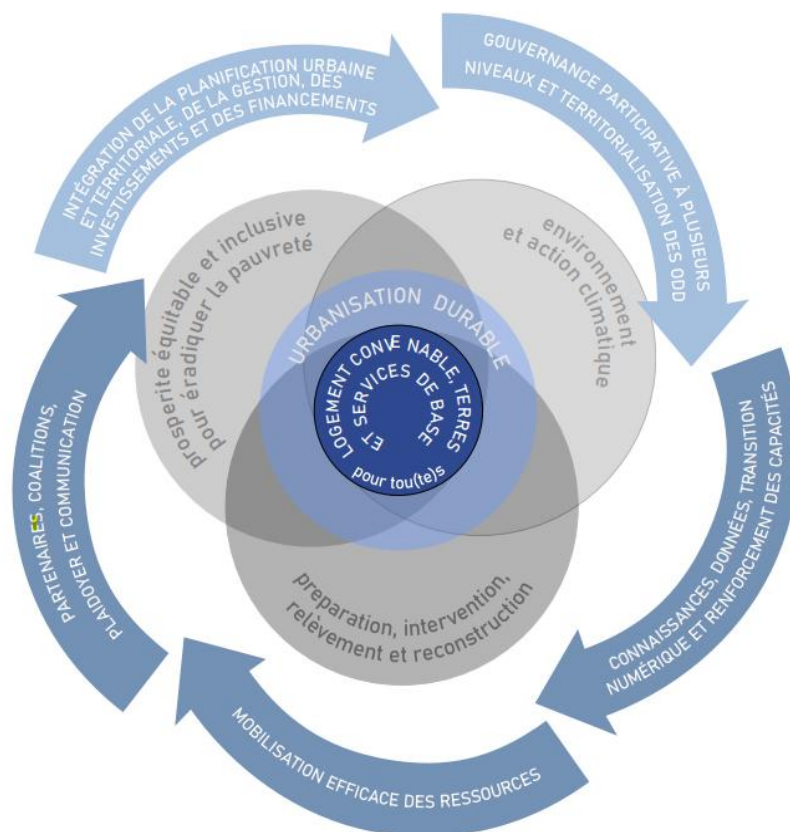
Rapport de la Directrice exécutive

I. Introduction

1. Dans sa décision 2/6, l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (Assemblée d'ONU-Habitat), à la reprise de sa deuxième session en mai 2025, a approuvé le plan stratégique pour la période 2026-2029.
2. Le plan répond à la crise mondiale du logement en plaçant le logement convenable, les terres et les services de base au cœur de l'urbanisation durable. Il vise à produire des effets décisifs en luttant contre la pauvreté et les inégalités, les changements climatiques ainsi que les crises d'origine naturelle et humaine par une approche centrée sur les personnes et fondée sur les droits. Il appelle à renforcer les engagements et la collaboration pour garantir l'accès universel à un logement convenable, sûr et abordable, et à favoriser la transformation des établissements informels et des taudis. En outre, il établit des priorités d'action claires et identifie cinq moyens de mise en œuvre : l'intégration de la planification, de la gestion, de l'investissement et des financements urbains et territoriaux ; la gouvernance participative multiniveaux et la territorialisation des objectifs de développement durable ; les connaissances, les données, la numérisation et le renforcement des capacités ; les partenariats, les coalitions, le plaidoyer et la communication ; et la mobilisation efficace de ressources.

* HSP/EB.2025/16.

** La version originale anglaise du présent document n'a pas été revue par les services d'édition.



3. Le but de ce cadre de suivi est de permettre à l'organisation de suivre, d'évaluer et de démontrer systématiquement les progrès et l'impact de la mise en œuvre du plan, en particulier ses retombées et ses résultats. Il fera office d'outil institutionnel permettant de renforcer la responsabilité, de favoriser la prise de mesures correctives en temps voulu, d'améliorer la transparence des rapports communiqués aux États Membres et aux partenaires, et de constituer un socle de données factuelles pour que la programmation soit plus réactive et axée sur les résultats.

4. Le cadre de suivi a été conçu pour renforcer l'efficacité, l'efficacé et la responsabilité en faisant en sorte que les mesures de nature organisationnelle restent cohérentes avec l'axe stratégique du plan et contribuent de manière notable à l'ensemble des résultats et effets recherchés.

5. Le cadre de suivi tient également compte des recommandations et enseignements issus des examens et des évaluations de contrôle, notamment l'évaluation à mi-parcours du plan stratégique 2020-2025 du BSCI et l'évaluation 2024 que le Multilateral Performance Network (MOPAN) a réalisée pour ONU-Habitat.

II. Description du cadre de suivi

6. Le cadre de suivi du plan stratégique 2026-2029 est structuré autour d'une chaîne logique de résultats qui fait le lien entre les résultats et leurs retombées à long terme. Pleinement conforme aux principes de la gestion axée sur les résultats, il garantit qu'ONU-Habitat s'attache à démontrer en quoi les interventions stratégiques contribuent à des résultats mesurables et à un développement urbain porteur de changement.

7. Le cadre de suivi garantit que les différents niveaux de résultats font partie d'une chaîne ininterrompue de changements (cf. tableau ci-dessous). Les indicateurs de résultats reflètent les effets les plus immédiats et les plus imputables aux travaux d'ONU-Habitat, comme le renforcement des mécanismes de gouvernance, l'amélioration des systèmes de planification ou encore l'adoption de nouvelles politiques. Ces indicateurs sont à leur tour reliés à des indicateurs relatifs à l'axe stratégique, qui démontrent en quoi les modifications institutionnelles ou stratégiques commencent à se traduire en progrès tangibles dans le domaine du logement, des terres et des services de base. Une fois cumulées, ces améliorations contribuent aux indicateurs d'impact plus généraux, qui illustrent les changements systémiques et durables dans la vie des gens, notamment la réduction de la vulnérabilité, l'accroissement de la prospérité et le renforcement de la résilience.

8. En reliant ainsi les indicateurs d'un niveau à l'autre, le cadre de suivi permet de suivre les progrès accomplis tout à la fois verticalement et horizontalement : verticalement, en montrant comment les résultats locaux et sectoriels se cumulent pour aboutir à un impact mondial ; et horizontalement, en démontrant la cohérence entre domaines thématiques et moyens de mise en œuvre :

	<i>éléments clefs</i>	<i>resultats prévus</i>	<i>indicateurs de suivi</i>
plan stratégique	DOMAINES D'IMPACT	impact [influence indirecte]	Indicateurs tirés des ODD et du cadre mondial de suivi des zones urbaines
	AXE STRATÉGIQUE		
programme de travail et budget annuels	MOYENS DE MISE EN ŒUVRE	résultats [influence directe]	Indicateurs de base [adaptés du plan stratégique 2020-2025]
	INTERVENTIONS définies en tant qu'« activités » dans le programme de travail et le budget annuels	produits [contrôle total] définis en tant que « résultats » dans le programme de travail et le budget annuels	mesure des résultats dans le programme de travail et le budget annuels

a) L'impact mondial escompté du plan stratégique pour la période 2026-2029 d'ONU-Habitat consiste à ce qu'un plus grand nombre d'habitant(e)s des villes et des établissements humains, en particulier celles et ceux qui sont dans des situations vulnérables, notamment les personnes vivant dans des établissements informels et des taudis, ainsi que celles qui sont affectées par des crises humanitaires et des impacts climatiques, prospèrent et connaissent des conditions de vie améliorées grâce à l'élargissement de l'accès de toutes et tous à un logement convenable, aux terres et aux services de base ;

b) Les impacts, sur lesquels ONU-Habitat n'a qu'une influence indirecte, correspondent aux effets généraux et à long terme d'une action, souvent sous la forme d'un changement systémique ou décisif qui façonne les communautés dans leur ensemble. Ils représentent des résultats de haut niveau, centrés sur les personnes, auxquels ONU-Habitat contribue ;

c) Les résultats, sur lesquels ONU-Habitat exerce une influence plus directe, sont les changements immédiats et mesurables qui se produisent à moyen terme du fait de ses actions. Ils constituent des jalons essentiels en vue d'aboutir à des impacts plus généraux et durables. Exemples : l'amélioration des pratiques de planification urbaine ou le renforcement des capacités locales pour régler les problèmes liés au logement.

9. En s'appuyant sur l'axe stratégique du plan, cinq moyens de mise en œuvre viseront à améliorer la vie des gens dans tous les domaines d'impact et permettront à ONU-Habitat de chercher à faire la différence dans le cadre des résultats escomptés tels qu'ils sont présentés dans le tableau ci-après :

<i>Moyens de mise en œuvre</i>	<i>Résultat escompté</i>
Intégration de la planification urbaine et territoriale, de la gestion, des investissements et des financements	Les plans, les politiques et la législation en matière d'aménagement du territoire, les systèmes de planification et les cadres de financement favorisent les fonctions sociales et écologiques des terres et mobilisent des investissements publics et privés en faveur d'un accès de toutes et tous à un logement convenable, aux terres et aux services de base.
Gouvernance participative multiniveaux et territorialisation des objectifs de développement durable	Les mécanismes de gouvernance participative multiniveaux favorisent l'accès de toutes et tous à un logement convenable, aux terres et aux services de base ainsi que la généralisation et la réalisation de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes et des filles, et accélèrent la territorialisation des objectifs de développement durable
Connaissances, données, numérisation et renforcement des capacités	Le renforcement des connaissances et des capacités permet d'éclairer l'adoption de politiques innovantes et fondées sur des données probantes en matière d'accès de toutes et tous à un logement convenable, à des terres et à des services de base

<i>Moyens de mise en œuvre</i>	<i>Résultat escompté</i>
Partenariats, coalitions, plaidoyer et communication	La prise de conscience et le renforcement de la transparence et de la collaboration entre parties prenantes favorisent l'accès de toutes et tous à un logement convenable, aux terres et aux services de base
Mobilisation efficace des ressources	L'augmentation et la prévisibilité des ressources d'ONU-Habitat et de ses partenaires permettent d'améliorer l'accès de toutes et tous à un logement convenable, aux terres et aux services de base

10. Chaque résultat est structuré autour d'un ensemble de dimensions qui correspondent aux différents aspects du résultat devant être mesurés afin d'en saisir toute la portée, et le cadre de suivi comprend des indicateurs qui correspondent à chacun d'entre eux :

- a) Domaines d'impact :
 - i) Prospérité équitable et inclusive pour éliminer la pauvreté ;
 - ii) Préparation, intervention, relèvement et reconstruction ;
 - iii) Environnement et action climatique ;
- b) Axe stratégique :
 - i) Logement convenable ;
 - ii) Terres ;
 - iii) Services de base ;
- c) Moyens de mise en œuvre :
 - i) Résultat : les plans, les politiques et la législation en matière d'aménagement du territoire, les systèmes de planification et les cadres de financement favorisent les fonctions sociales et écologiques des terres et mobilisent des investissements publics et privés en faveur de l'accès de toutes et tous à un logement convenable, aux terres et aux services de base ;
 - a. Planification et gestion ;
 - b. Investissements et financements ;
 - ii) Résultat : les mécanismes de gouvernance participative multiniveaux favorisent l'accès de toutes et tous à un logement convenable, aux terres et aux services de base, ainsi que la généralisation et la réalisation de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes et des filles, et accélèrent la territorialisation des objectifs de développement durable ;
 - a. Gouvernance multiniveaux et territorialisation des objectifs de développement durable ;
 - b. Genre ;
 - iii) Résultat : l'amélioration des connaissances et des capacités permet d'éclairer l'adoption de politiques innovantes et fondées sur des données probantes en matière d'accès de toutes et tous à un logement convenable, à des terres et à des services de base ;
 - a. Connaissances et données ;
 - b. Renforcement des capacités ;
 - c. Innovation ;
 - iv) Résultat : la prise de conscience et le renforcement de la transparence et de la collaboration entre parties prenantes favorisent l'accès de toutes et tous à un logement convenable, aux terres et aux services de base ;
 - a. Sensibilisation et plaidoyer ;
 - b. Collaboration accrue ;
 - v) Résultat : l'augmentation et la prévisibilité des ressources d'ONU-Habitat et de ses partenaires permettent d'améliorer l'accès de toutes et tous à un logement convenable, aux terres et aux services de base ;

- a. Augmentation ;
- b. Prévisibilité ;
- c. Flexibilité.

11. Dans la mesure du possible, les indicateurs comprennent des données de référence et des cibles périodiques pour évaluer les progrès et éclairer les décisions de gestion, conformément aux grands principes de responsabilité et d'apprentissage sur lesquels repose la gestion axée sur les résultats :

a) Les données de référence seront constituées en utilisant entre autres les références des objectifs de développement durable, les indicateurs du précédent plan stratégique, les données de référence mondiales, les initiatives d'ONU-Habitat et les informations de l'Observatoire urbain mondial ;

b) Les cibles liées à chaque indicateur ont été établies en tenant compte des tendances passées, de la programmation à venir, de données de référence mondiales et du temps nécessaire pour que les initiatives produisent des résultats tangibles ;

c) Les efforts de suivi des données permettront de collecter des données ventilées. Dans toute la mesure du possible, les indicateurs concernant la population seront ventilés par âge, sexe et handicap.

12. Le suivi des indicateurs du plan stratégique sera fondé sur la collecte, la validation et l'analyse régulières de données provenant de sources multiples – notamment des statistiques nationales, des données de terrain provenant d'ONU-Habitat et de ses partenaires, ainsi que de ses observatoires urbains mondiaux.

13. Cette approche collaborative renforcera le socle de données factuelles sur lequel s'appuieront les examens et rapports, afin que les ajustements apportés à la mise en œuvre soient éclairés par un retour d'expérience en temps réel et que les progrès accomplis dans le cadre du plan stratégique 2026-2029 puissent être démontrés de manière fiable.

A. Portée des indicateurs

14. Le cadre de suivi comprend des indicateurs SMART – spécifiques, mesurables, réalisables, pertinents et limités dans le temps. Les caractéristiques SMART des indicateurs se retrouvent dans : a) leur définition (ce qui doit être mesuré précisément pour que l'indicateur soit spécifique) ; b) leur raison d'être (pourquoi l'indicateur est pertinent) ; c) la source des données/les méthodes de collecte (comment l'indicateur est rendu mesurable) ; tandis que d) la base de référence et e) les objectifs, lorsqu'ils sont disponibles, montrent que les indicateurs sont à la fois réalisables et limités dans le temps.

15. Pour faire en sorte que les changements puissent être solidement imputés aux travaux d'ONU-Habitat, il est indispensable de distinguer entre le suivi des tendances mondiales et le suivi des progrès accomplis dans les pays et les villes où l'organisation intervient. Pour que l'évaluation de la contribution spécifique d'ONU-Habitat à l'impact soit plus précise, il est proposé ce qui suit :

a) Au niveau des domaines d'impact, le cadre de suivi utilisera des indicateurs relatifs à la population ou au nombre de personnes, étant entendu que les résultats globaux à ce niveau ne sont qu'en partie imputables à ONU-Habitat ;

b) Au niveau de l'axe stratégique, il utilisera un ensemble d'indicateurs comprenant des données liées à la population avec des indicateurs relatifs au nombre de pays et villes partenaires, ainsi qu'aux politiques et plans ;

c) Au niveau des résultats, les indicateurs concerneront principalement le nombre de pays, villes et institutions partenaires, et les mesures institutionnelles telles que les politiques et les plans. Lorsque les données collectées portent sur les lieux où intervient ONU-Habitat ou ses institutions partenaires, les changements constatés peuvent être plus directement attribués à ONU-Habitat. Les indicateurs de résultats doivent aussi être formulés de manière à faire le lien avec des indicateurs de niveau supérieur au niveau des impacts, afin qu'il soit possible de démontrer un certain degré d'influence.

16. Le cadre de suivi prévoit un ensemble minimal d'informations pour chaque indicateur, qui comprend les définitions d'expressions ou éléments clés, un argumentaire, les méthodes de collecte et de vérification des données ainsi que leurs sources.

17. De plus, ce cadre de suivi comprend des indicateurs qualitatifs qui s'ajoutent aux indicateurs quantitatifs et qui apportent une valeur ajoutée manifeste, en particulier dans les cas qui exigent une interprétation plus approfondie ou nuancée des données. Les méthodes de collecte et de calcul de ces indicateurs tiendront explicitement compte des dimensions qualitatives, notamment le recours à l'analyse des contenus, à des enquêtes ciblées et à des études de perception pour évaluer la qualité d'une stratégie ou d'une politique, le degré de mise en œuvre d'un plan, ou les points de vue des personnes sur des questions spécifiques.
18. Étant donné l'importance de l'axe stratégique, un plus grand nombre d'indicateurs seront associés à ce niveau – la plupart au niveau de l'impact, mais d'autres au niveau des produits afin d'assurer la cohérence et l'harmonisation dans l'ensemble du cadre de suivi.
19. Le suivi des impacts et des résultats sera complété par un suivi au niveau des produits pour le programme de travail annuel et le budget, par le suivi et l'établissement de rapports concernant les projets et les programmes, ainsi que par des évaluations indépendantes et impartiales. Tout cela ajoutera à la démonstration du lien de cause à effet qui existe entre les travaux d'ONU-Habitat et la transformation des vies dans les villes et les communautés.
20. Le cadre de suivi est la première étape de la mise au point d'un système de suivi et d'établissement de rapports plus robuste et institutionnalisé.

B. Cadre de suivi

1. Domaines d'impact¹

	<i>Indicateurs</i>	<i>Sous-ensemble</i>	<i>Source et vérification des données</i>
Prosperité équitable et inclusive pour éliminer la pauvreté	Population urbaine (proportion et nombre ^{a)} vivant dans des taudis ^b , des établissements informels et des logements inadéquats ^c .	a) Proportion b) Nombre	Indicateur 1.1.1 de l'objectif 1 Base de données de l'ONU
Préparation, intervention, relèvement et reconstruction	Population vivant dans des villes affectées par une crise ^d qui bénéficie de stratégies de relèvement urbain durable favorisant l'intégration sociale, en particulier dans les communautés déplacées, accordant une place centrale aux terres, au logement et aux services de base, et facilitant la transition entre la réponse humanitaire et le développement durable ^e .	Nombre	Nouvel indicateur. À collecter par l'intermédiaire des bureaux régionaux et d'un dialogue avec les parties prenantes au Forum urbain mondial
Environnement et action climatique	Contributions déterminées au niveau national (CDN) avec un fort contenu urbain ^f et stratégies et plans de mise en œuvre des CDN urbaines A. Nombre de CDN à fort contenu urbain B. Proportion de la population mondiale couverte par des CDN à fort contenu urbain C. Nombre de stratégies et plans de mise en œuvre des CDN urbaines	Nombre (CDN ; stratégies et plans de mise en œuvre) Proportion (population)	Analyse des contributions déterminées au niveau national

^a Cet indicateur est dérivé de l'indicateur 11.1.1 de l'objectif 11. L'indicateur de l'objectif ne fait référence qu'à la proportion de la population affectée, mais le nombre absolu est lui aussi d'une importance fondamentale et peut être calculé en rapportant la proportion déclarée aux données relatives à la population globale.

^b Prévalence des taudis : part ou nombre de citoyens vivant dans des conditions similaires à des taudis, selon la définition, figurant dans l'indicateur 11.1.1, qui inclut l'absence d'accès à des sources d'eau améliorées, à l'assainissement, à un logement durable, à un espace de vie suffisant et à la sécurité d'occupation.

^c L'accent mis sur le logement inadéquat pour traiter les questions de pauvreté se justifie par le caractère central de la privation de logement (avec la santé et l'éducation) dans l'indice de pauvreté multidimensionnelle, parce que la pauvreté englobe les conditions de vie inadéquates telles que des matériaux de construction de mauvaise qualité, l'absence d'accès à l'assainissement ou encore la surpopulation.

^d Les crises qui affectent les villes sont naturelles ou d'origine humaine, y compris en raison d'un conflit. Environ trois quarts des villes affectées par une crise et recensées par ONU-Habitat comportent un élément lié au déplacement. Voir également la publication d'ONU-Habitat sur les cadres de relèvement urbain (<https://unhabitat.org/urban-recovery-framework>).

^e Une réponse efficace passe par une action intégrée et coordonnée, qui tient compte de l'impact sur les gens et sur l'environnement construit et naturel, et dans lequel les dimensions liées aux terres/logement/services de base sont centrales, ainsi que des travaux qui touchent au lien entre l'action humanitaire, la paix et le développement, et suppose de mettre les villes et leurs habitants sur la voie d'un avenir urbain plus inclusif, durable et résilient.

^f Fort contenu urbain (groupe A) : renvoie aux contributions déterminées au niveau national (CDN) qui comprennent une ou plusieurs sections spécialement consacrées aux zones urbaines et/ou qui font explicitement des zones urbaines des secteurs prioritaires. Il exclut les CDN qui ne justifient pas cette priorité par une identification claire de problèmes urbains spécifiques et/ou des réponses correspondantes. L'indicateur évalue l'ampleur du contenu urbain dans les CDN, les plans nationaux d'adaptation, les stratégies de développement urbain à long terme à faibles émissions ainsi que d'autres politiques climatiques nationales, conformément à la méthodologie exposée dans la publication conjointe d'ONU-Habitat, de SDU Resilience et du PNUD intitulée « Urban content of NDCs » (Contenu urbain des NDC). Bien que l'indicateur (B) renvoie à la « proportion de la population mondiale » (quantitatif), l'évaluation du « fort contenu urbain » des CDN est principalement qualitatif, comme c'est généralement le cas avec une analyse de contenu textuel.

¹ Cet ensemble d'indicateurs est largement repris des objectifs de développement durable et du cadre de suivi urbain, pour lequel ONU-Habitat fait office d'organisme de tutelle et s'est doté d'une capacité de suivi. Ces indicateurs sont essentiels pour évaluer la contribution d'ONU-Habitat aux objectifs de développement urbain mondial et pour suivre les mutations plus générales et durables qui résultent de ses interventions.

2. Axe stratégique : Logement convenable, terres et services de base pour toutes et tous

<i>Dimension</i>	<i>Indicateur</i>	<i>Sous-ensemble</i>	<i>Source et vérification des données</i>
Logement convenable	^a Nombre de pays qui ont réduit ^b : a) la part de la population urbaine vivant dans des taudis ^c et b) le nombre de personnes vivant dans des taudis.	Part de la population urbaine Nombre de personnes	Indicateur 11.1.1 de l'objectif 11 Base de données de l'ONU
Terres	Proportion de la population adulte totale disposant de droits fonciers sûrs, a) avec des documents légalement reconnus, et b) qui considèrent que leurs droits fonciers sont sûrs, par sexe ^d et par type de régime foncier ^e Proportion des pays dans lesquels le cadre juridique (y compris le droit coutumier) garantit l'égalité des droits des femmes à la propriété foncière et/ou au contrôle des terres ^f	Documents légalement reconnus Perception de la sécurité d'occupation	Indicateur 1.4.2 de l'objectif 1 Base de données de l'ONU Indicateur 5.a.2 de l'objectif 5 Base de données de l'ONU
Services de base	^g Proportion de la population urbaine ayant accès aux services de base ^h a) services d'eau potable de base, b) installations d'assainissement ⁱ et de lavage des mains de base, c) services de collecte des déchets de base ^j , d) énergie propre, abordable et durable ^k , et e) mobilité durable ^l .		Indicateur 1.4.1 de l'objectif 1 Base de données de l'ONU
Indicateurs dimensionnels	^m Nombre de personnes bénéficiant de politiques relatives au logement, et/ou aux terres, et/ou aux services de base, qui sont conformes au Nouveau Programme pour les villes. ⁿ Proportion de la population mondiale ^o vivant sous le seuil de pauvreté fixé au niveau international qui est visée par des politiques nationales de logement, foncières et/ou urbaines soutenues par ONU-Habitat ^p .		

^a Cet indicateur mesure le nombre de pays qui sont parvenus à réduire la prévalence des taudis par rapport au niveau de 2024, soit en réduisant la proportion des citoyens qui vivent dans des taudis, soit en diminuant le nombre absolu de résidents de taudis. La proportion et le nombre absolu sont indiqués séparément car certains pays peuvent réduire la proportion des résidents de taudis, mais leur nombre peut avoir augmenté. En utilisant le pays comme unité de mesure, l'indicateur rééquilibre les disparités en termes de taille de la population et garantit que les progrès réalisés dans les pays plus petits ou moins peuplés ne sont pas éclipsés par la stagnation ou les reculs enregistrés dans les pays plus grands.

^b Réduction : une baisse mesurable de la proportion ou du nombre absolu de résidents de taudis dans le temps, par rapport au niveau de référence de 2024. Un seuil minimum de 0,05 % est requis pour être considéré comme étant parvenu à une réduction.

^c Population vivant dans des taudis : il s'agit de la mesure officielle rapportée au titre de l'indicateur 11.1.1 de l'objectif 11, utilisé pour suivre l'adéquation des logements au niveau mondial. L'indicateur reflète les efforts déployés au niveau national pour améliorer l'adéquation des logements et les conditions de vie en ville, et s'inscrit stratégiquement dans la mission d'ONU-Habitat de promouvoir le droit à un logement convenable et de réduire les inégalités spatiales.

^d Dans le présent cadre de suivi, le terme « sexe » est utilisé à la place de « genre » pour des raisons pratiques de disponibilité des données, en particulier dans les statistiques nationales, où le mot « genre » n'est pas toujours utilisé. En outre, ONU-Femmes et d'autres entités semblent utiliser le mot « sexe » pour les données quantitatives ventilées, et le mot « genre » pour les évaluations qualitatives.

^e Cet indicateur est dérivé de l'indicateur 1.4.2 de l'objectif de développement durable n° 1, qui est conçu pour mesurer la sécurité de la propriété foncière dans la population adulte. Il englobe tout à la fois la reconnaissance juridique officielle des droits fonciers et la sécurité perçue de ces droits, reflétant ainsi la double dimension de la sécurité foncière en termes de dispositions réglementaires et de pratique vécue. La sécurité foncière est fondamentale pour l'accès aux ressources productives, leur utilisation et leur contrôle. Elle contribue directement à la réduction de la pauvreté, à la sécurité alimentaire, à l'égalité des genres, à l'inclusion sociale et à la durabilité environnementale. Cet indicateur a une pertinence stratégique pour la mission d'ONU-Habitat consistant à promouvoir le développement urbain inclusif, à protéger les droits au logement et à la terre, et à renforcer les mécanismes de gouvernance foncière qui ne laissent personne de côté.

^f Cet indicateur est dérivé de l'indicateur 5.a.2. Il permet de recueillir tous les objectifs des politiques nationales en vigueur, les projets de dispositions, les dispositions juridiques et les textes législatifs d'application qui reflètent les bonnes pratiques visant à garantir l'égalité des droits des femmes à la propriété foncière et/ou au contrôle des terres. La FAO est responsable de cet indicateur. L'indicateur 5.a.2 mesure l'ampleur des désavantages que subissent les femmes en matière de propriété et de droits fonciers, ainsi que l'égalité des droits légaux à la propriété foncière.

^g Cet indicateur repose sur 5 composantes qui sont reprises dans divers indicateurs autonomes des objectifs de développement durable, ce qui signifie que les concepts et définitions de l'indicateur 1.4.1 seront dérivés ou identiques à chacun de ces indicateurs d'objectifs. L'expression « accès aux services de base » signifie qu'un service suffisant et abordable est disponible de manière fiable avec une qualité adéquate (plus de détails, par exemple sur l'heure de collecte, les installations non partagées, etc.), figurent dans le modèle de feuilles de données. Les 5 composantes seront visualisées dans un tableau de bord.

^h L'accès aux services d'eau potable de base désigne l'utilisation d'eau potable provenant d'une source améliorée, moyennant un temps nécessaire à la collecte ne dépassant pas 30 minutes aller-retour, temps d'attente compris. Les sources d'eau potable « améliorées » incluent notamment l'eau courante, les forages ou puits tubulaires, les puits creusés protégés, les sources protégées, l'eau de pluie, les kiosques à eau et l'eau conditionnée ou livrée.

ⁱ L'accès aux services d'assainissement de base désigne l'utilisation d'installations qui ne sont pas partagées avec d'autres ménages.

^j L'accès aux services de collecte des déchets de base désigne l'accès qu'a la population à un service de collecte des déchets fiable, y compris les services municipaux officiels et ceux du secteur informel.

^k L'accès aux combustibles et aux technologies désigne l'utilisation des combustibles et des technologies définis par les objectifs de taux d'émission et les recommandations spécifiques en matière de combustibles (c'est-à-dire contre le charbon non transformé et le kérosène) qui figurent dans la publication normative de l'OMS intitulée *Guidelines for indoor air quality : household fuel combustion* (Directives en matière de qualité de l'air intérieur : consommation de combustible dans les ménages).

^l L'accès à la mobilité de base dans les zones urbaines désigne une distance à pied de 500 mètres et/ou 1 kilomètre (en fonction du type de transport) de l'arrêt le plus proche, ainsi que d'autres paramètres de suivi de la cible en matière de transport liés à la densité des rues et au nombre d'intersections, à l'accessibilité financière, ou encore à la qualité en termes de sécurité, de temps de trajet, d'accès universel et de part modale. (indicateur 11.2.1)

^m Cet indicateur rend compte de la population couverte par les politiques de logement, de foncier et de services de base, en fonction du niveau auquel la politique est mise en place (national, régional ou municipal). Lorsqu'une politique est adoptée au niveau national, le niveau régional et le niveau municipal ne sont pas pris en compte ; de même, si la politique est adoptée au niveau régional, les mesures adoptées au niveau de la ville sont exclues. Pour les besoins du présent cadre de suivi, une politique n'est prise en compte que lorsqu'elle a été formellement approuvée ou mise en place et dotée d'un budget. La mise en œuvre n'est pas considérée comme un critère, car le degré d'avancement peut varier fortement. Dès lors, une fois qu'une politique a été adoptée et dotée d'un budget, la population relevant de son champ d'application est considérée comme bénéficiaire. L'indicateur renforce la valeur analytique du cadre de suivi en permettant d'établir des comparaisons entre les populations bénéficiaires et les problèmes connexes (par exemple les personnes vivant dans des taudis, la sécurité foncière, l'accès aux services de base) et en assurant le suivi de leur évolution dans le temps. Sa valeur est encore augmentée lorsque les résultats sont ventilés par pays, région ou ville.

ⁿ Cet indicateur est dérivé de l'indicateur 1.1.1 et mesure la part de la population nationale vivant sous le seuil de pauvreté. Son but est de mesurer les niveaux de pauvreté au niveau national et d'évaluer les liens potentiels avec les actions menées en faveur des pauvres dans le domaine du logement. Ces liens ne sont significatifs que lorsque les actions sont mises en œuvre à l'échelle nationale. Dans l'argumentaire, cet indicateur peut être comparé à celui concernant la population totale vivant sous le seuil de pauvreté. Limiter la mesure à la seule population urbaine présenterait des défis importants en raison de la disponibilité des données et risquerait de négliger des liens essentiels entre milieu urbain et milieu rural. (« Initiatives » à définir)

^o Limiter la mesure à la seule population urbaine présenterait des défis importants en raison de la disponibilité des données et risquerait de négliger des liens essentiels entre milieu urbain et milieu rural. L'indicateur est calculé en agrégeant le nombre de personnes vivant sous le seuil de pauvreté établi au niveau international dans les pays où ONU-Habitat a mis en œuvre des politiques au niveau national en matière de logement, de terres et/ou de services de base, et en le comparant avec le nombre total de personnes vivant dans la pauvreté dans le monde.

^p Outre les politiques, cela comprend l'établissement de cadres réglementaires, de mécanismes de financement et de réformes foncières ainsi que l'amélioration intégrée des taudis et toute autre intervention qui encourage ou facilite la production de logements abordables et adéquats pour les pauvres.

3. Moyens de mise en œuvre

a) Intégration de la planification urbaine et territoriale, de la gestion, des investissements et des financements

Résultat	Indicateurs	Sous-ensemble	Source et vérification des données
Les plans, les politiques et la législation en matière d'aménagement du territoire, les systèmes de planification et les cadres de financement favorisent les fonctions sociales et écologiques des terres et mobilisent des investissements publics et privés en faveur de l'accès de toutes et tous à un logement convenable, aux terres et aux services de base	Nombre de pays partenaires qui se sont dotés de politiques ou de lois nationales en matière urbaine ou de plans d'aménagement régional/territorial qui a) correspondent à la dynamique démographique ; b) garantissent un aménagement du territoire équilibré ; c) augmentent la marge de manœuvre budgétaire locale^a. Nombre d'autorités infranationales partenaires qui ont amélioré leurs recettes propres^b par habitant, leur impôt foncier^c par habitant et pourcentage moyen de hausse des recettes propres et de la taxe foncière par habitant. ^d Nombre de villes partenaires qui mettent en œuvre des stratégies ou des actions concernant les terres, le logement, les services de base ou la transformation des taudis visant à améliorer le logement pour toutes et tous^e, conformément à l'ODD 11.1 et au droit à un logement convenable.		Documents budgétaires de l'autorité locale

^a Cet indicateur est une adaptation de l'indicateur 11.a.1 de l'objectif 11, qui est essentiel pour assurer le suivi des efforts d'urbanisation durable en comparant comment les plans nationaux répondent aux mutations démographiques, équilibrent le développement entre les territoires et renforcent l'autonomie financière des pouvoirs locaux.

^b Recettes propres : il s'agit des recettes qu'une autorité locale ou infranationale génère directement dans sa juridiction, à partir des taxes, redevances, frais et tout autre flux de revenus qui lui sont conférés par la loi. Les recettes propres sont souvent considérées comme une mesure de l'autonomie et de la responsabilité budgétaires des autorités locales, car elles reflètent leur capacité à augmenter et gérer leurs propres ressources.

^c Impôt foncier : taxe prélevée sur la propriété ou l'occupation d'une terre et/ou de bâtiments, généralement en fonction de la valeur du bien, de sa taille, de son emplacement, ou d'une combinaison de ces facteurs. Elle est généralement récurrente (par exemple annuelle) et est l'une des formes les plus importantes et les plus stables de taxation locale dans le monde.

^d Le but de cet indicateur est de renforcer le lien entre les résultats et le niveau de l'axe stratégique, ainsi que l'imputabilité des résultats à l'influence d'ONU-Habitat. Cet objectif doit être atteint grâce à une vision synthétique de l'ensemble des initiatives prises au niveau des villes qui renvoient aux dimensions de l'axe stratégique, et en ciblant principalement les villes partenaires d'ONU-Habitat.

^e L'expression « Stratégies ou interventions » désigne notamment les politiques, les cadres réglementaires, les arrangements juridiques, les mécanismes de financement, les réformes foncières, les initiatives d'amélioration intégrée des taudis et toute autre initiative qui produit, encourage ou facilite le logement convenable et abordable. Villes partenaires : villes dans lesquelles ONU-Habitat a des accords, programmes et partenariats actifs.

b) Gouvernance participative multiniveaux et territorialisation des objectifs de développement durable

Résultat	Indicateurs	Sous-ensemble	Source et vérification des données
Les mécanismes de gouvernance participative multiniveaux favorisent l'accès de toutes et tous au logement convenable, aux terres et aux services de base en tenant compte de l'égalité des genres, en renforçant l'autonomisation des femmes et en accélérant la territorialisation des objectifs de développement durable	Nombre de pays partenaires ayant des mécanismes de gouvernance multiniveaux institutionnalisés ^a , fonctionnels ^b et inclusifs ^c qui garantissent la participation des autorités locales et régionales et des représentant(e)s des communautés et de la société civile, favorisant la cohérence des politiques et la territorialisation des objectifs de développement durable en faveur d'un logement convenable, des terres et des services de base ^d .		<i>Journaux officiels et actes juridiques des autorités</i>
	Nombre de solutions innovantes et contextualisées ^e soutenues, et volume de financements (en dollars des États-Unis) dirigés ^f vers des initiatives relatives aux objectifs de développement durable qui soient mobilisatrices ^g au niveau local, favorisant le logement convenable, les terres et les services de base, grâce à un processus de territorialisation des objectifs, notamment les approches et outils promus par la coalition Local2030 ^h .		<i>Documents du projet ONU-Habitat/Local2030. Accords avec les donateurs/fiches de conditions des institutions financières internationales. Budgets/procès-verbaux des conseils des autorités locales.</i>
	ⁱ Nombre de villes partenaires qui ont institutionnalisé la participation égale et inclusive des femmes à la prise de décision au niveau local ^j sur le logement convenable, les terres et les services de base.		<i>Enquête</i>
	^k Nombre de pays partenaires ^l qui ventilent leurs statistiques sur l'accès au logement convenable, aux services de base et aux terres, par sexe.		<i>Analyse du contenu des documents (documents stratégiques, stratégies, rapports de projet, déclarations officielles, etc.) et informateur(rice)s clés</i>

^a Cadre institutionnalisé de gouvernance multiniveaux : un arrangement formel, juridique ou administrativement reconnu (lois, décrets, mémorandums d'accord, comités permanents) permettant une coordination régulière et inclusive entre les autorités nationales, régionales et locales en matière de planification, de budgétisation, de suivi et d'établissement de rapports sur les objectifs de développement durable et les priorités de développement.

^b Fonctionnels : le cadre est opérationnel (réunions au moins une fois par an ; plans de travail, comptes rendus et produits ; influence sur les décisions/budgets).

^c Inclusifs : les autorités locales et régionales participent (avec une représentation documentée), et la représentation des femmes fait l'objet d'un suivi et d'actions.

^d Bien que l'indicateur renvoie au « nombre de pays partenaires », l'évaluation des mécanismes de gouvernance en fonction des caractéristiques requises suppose nécessairement l'adoption et l'application de critères de qualité dans l'étude documentaire des documents tels que les journaux officiels/actes juridiques du gouvernement ; les comptes rendus/mandats des organes de coordination ; les processus d'examen national ou local volontaire ; les évaluations de pays d'ONU-Habitat ; les plateformes de partenaires ; ainsi que l'utilisation d'outils de collecte de données qualitatives typiques tels que des entretiens avec des informateur(rice)s clés et des enquêtes d'auto-évaluation validés par ONU-Habitat.

^e Solutions innovantes et contextualisées : il s'agit d'une politique, d'un outil, d'un mécanisme de financement ou d'un modèle de partenariat nouveau ou adapté, mis en œuvre au niveau local et qui se traduit par des produits/résultats documentés (par exemple des instruments de financement basés sur les terres, des outils de planification qui tiennent compte des questions de genre, des plateformes numériques de budgétisation participative) avec des pratiques avérées en matière de logement, de terres, de services et de résilience climatique.

^f Volume de financements acheminés : investissement total mobilisé au niveau municipal/local (y compris les financements directs, les financements à des conditions favorables, les investissements du secteur privé, la coopération décentralisée et les contributions des banques de développement).

^g Initiatives mobilisatrices relatives aux objectifs de développement durable : programmes ou projets locaux ayant un potentiel d'impact systémique et produisant des retombées qui concernent plusieurs objectifs. Mobilisatrices : « capables de favoriser la coopération et de lever des fonds ».

^h Cet indicateur reflète le rôle de mobilisation de solutions innovantes locales et de financements en faveur d'un changement systémique que joue ONU-Habitat. Bien qu'il soit exprimé en nombres (de solutions et de financements), l'évaluation de ces solutions est principalement de nature qualitative. En réalité, les méthodes à utiliser pour collecter et analyser les données reposent notamment sur l'analyse de contenu et les examens documentaires, qui sont essentiellement qualitatifs.

ⁱ L'indicateur vise à mesurer l'impact des efforts déployés par ONU-Habitat en faveur de l'égalité des genres, pour faire en sorte qu'ils se maintiennent au-delà des projets conjoints mais soient institutionnalisés par l'autorité locale afin de s'appliquer après la fin de la participation d'ONU-Habitat.

^j Participation institutionnalisée : la participation est officiellement, juridiquement et administrativement reconnue dans le cadre d'arrangements d'organisation établis au niveau municipal ou inframunicipal auquel les décisions sont prises. Participation inclusive : la participation des femmes issues de minorités et des groupes défavorisés ou marginalisés est encouragée (intersectionnalité). Participation égale : tant en termes numériques qu'en ce qui concerne les possibilités, le vote et les voix.

^k Cet indicateur est lié aux travaux ou interventions d'ONU-Habitat car il vise à évaluer si les principes que défend ONU-Habitat et les outils qu'il déploie dans les pays partenaires les encouragent à envisager l'élaboration des politiques au prisme de l'égalité des genres.

^l Pour l'essentiel, les données issues d'enquêtes sur les ménages, si elles proviennent d'un recensement ou d'une enquête nationale, seront au niveau national, d'où le fait que cet indicateur doit principalement concerner les pays.

c) Connaissances, données, numérisation et renforcement des capacités

Résultat	Indicateurs	Sous-ensemble	Source et vérification des données
Le renforcement des connaissances et des capacités permet d'éclairer l'adoption de politiques innovantes et fondées sur des données probantes en matière d'accès de toutes et tous à un logement convenable, à des terres et à des services de base	Nombre d'autorités locales, régionales et nationales et d'autres parties prenantes qui a) font officiellement référence aux supports de connaissances d'ONU-Habitat concernant l'élaboration de politiques et de pratiques en lien avec le logement convenable, les terres et les services de base, comme en atteste la documentation officielle et b) les utilisent ^{a,b} .		Analyse du contenu des documents et informateur(rice)s clés
	Nombre de pays ayant plus de 50 % de données communiquées pour les indicateurs relevant des ODD sous la tutelle d'ONU-Habitat ^c .		Bases de données mondiales ODD
	Nombre a) d'organisations partenaires, ventilées par catégorie ^d , qui ont intégré les lignes directrices et outils d'ONU-Habitat dans leurs programmes ou cursus de formation sur le logement convenable, les terres et les services de base ; et b) de personnes qui ont bénéficié ^e d'activités de renforcement des capacités professionnelles et de documents pédagogiques établis par ou avec le soutien d'ONU-Habitat sur le logement convenable, les terres et les services de base, ou sur l'urbanisation durable en général ^f .		Étude documentaire des programmes et cursus de formation et entretiens avec des informateur(rice)s clés ; enquêtes
	Nombre d'autorités nationales, régionales et locales qui ont utilisé ^g les lignes directrices d'ONU-Habitat sur l'approche relatives aux villes intelligentes centrées sur les personnes et des outils innovants dans les politiques, stratégies, initiatives et solutions technologiques concernées qui visent à améliorer l'accès à un logement convenable, aux terres et aux services de base ^h .		Analyse du contenu des documents et informateur(rice)s clés

^a Cet indicateur évalue des degrés d'influence différents et progressivement croissants des supports de connaissances d'ONU-Habitat. La référence aux supports de connaissances est un indicateur de leur connaissance. L'utilisation de ces supports suppose cependant de franchir une étape supplémentaire en matière d'élaboration des politiques et de pratique.

^b L'évaluation de « l'utilisation des supports de connaissances » « comme en atteste la documentation officielle », dans la mesure où il ne s'agit pas simplement d'une liste de citations, suppose une analyse de contenu (des documents stratégiques, des stratégies, des rapports de projet, des déclarations publiques officielles, etc.) qui est qualitative par nature. Contenu large : l'analyse fondée sur l'intelligence artificielle sera utilisée. Peut être complétée par des entretiens avec les parties prenantes.

^c Les indicateurs d'objectifs de développement durable concernant ONU-Habitat sont les suivants : 1.4.1, 1.4.2, 6.3.1, 11.1.1., 11.2.1, 11.3.1, 11.3.2, 11.6.1, 11.7.1, 11.a.11.c.1. L'indicateur évalue tout à la fois les capacités techniques/institutionnelles et les priorités politiques pour produire et gérer des données liées aux objectifs.

^d Les catégories d'organisations partenaires sont les suivantes : gouvernements, autorités régionales et locales, universités/établissements de recherche, établissements de formation non universitaires, organisations de la société civile, organisations internationales, organisations du secteur privé, médias, institutions politiques.

^e L'indicateur mesure l'impact du renforcement des capacités sur les institutions et sur les systèmes. Il est mesurable et définissable pour différents types d'actions de renforcement des capacités, notamment les formations en ligne et en personne, les formations autonomes ou avec instructeur(ice), y compris les utilisateur(ice)s de notre plateforme d'apprentissage d'ONU-Habitat ainsi que d'autres initiatives d'apprentissage en ligne soutenues par ONU-Habitat. Le bénéfice individuel correspond à celles et ceux qui prennent directement part aux activités de renforcement des capacités et qui ont acquis des connaissances et des compétences professionnelles sur « le logement convenable, les terres et les services de base ».

^f Cet indicateur possède de fortes dimensions qualitatives car il suppose l'évaluation a) du contenu des programmes et cursus de formation (analyse de contenu dépassant la simple liste de citations) ; et b) le contenu des documents officiels avec des entretiens et/ou des enquêtes auprès des parties prenantes et des informateur(ice)s clés (en particulier pour évaluer le degré des bénéfices produits par les activités et documents de renforcement des capacités professionnelles).

^g L'indicateur vise à mesurer l'utilisation et éventuellement l'effet des orientations d'ONU-Habitat sur l'approche des villes intelligentes centrées sur les personnes et les outils d'innovation sur les politiques, les stratégies, les initiatives et les solutions technologiques. Cela peut être mesuré à l'aide de listes de références, d'analyses de contenu et d'entretiens avec des informateur(ice)s clés stratégiques.

^h L'analyse du contenu correspond à la méthode qualitative qui permet d'évaluer les politiques, les stratégies, les initiatives et les solutions technologiques visant à trouver des références aux lignes directrices d'ONU-Habitat sur l'approche relative aux villes intelligentes centrées sur les personnes et sur les outils d'innovation, éventuellement complétée par des entretiens avec les parties prenantes et des informateur(ice)s clés.

d) Partenariats, coalitions, plaidoyer et communication

Résultat	Indicateurs	Sous-ensemble	Source des données et vérification
La prise de conscience et le renforcement de la transparence et de la collaboration entre parties prenantes favorisent l'accès de toutes et tous à un logement convenable, aux terres et aux services de base.	Nombre de villes, pays, parties prenantes et particuliers participant ^a à des activités et campagnes pilotées par ONU-Habitat, comme le Forum urbain mondial et Octobre urbain, sur le logement, les terres, les services de base et le développement urbain durable.		Base de données d'inscription aux manifestations, listes de présence et d'orateurs pour les manifestations et les campagnes
	Nombre de personnes touchées et recevant les messages sur le logement, les terres et les services de base par les canaux de communication ^b .		Site Web, médias sociaux et médias traditionnels
	Nombre d'autorités nationales, infranationales et locales, de plateformes multipartites et de coalitions collaborant activement ^c dans le cadre d'initiatives soutenues par ONU-Habitat pour généraliser les solutions en matière de logement, de terres et de services de base.		

^a « Participant » suppose d'être associés à la prise de conscience ou à la sensibilisation, et désigne à la fois quiconque participe (directement) à des manifestations et campagnes ou fournit des efforts de contribution, d'organisation et de mobilisation à cette fin. Concrètement, l'indicateur tiendra donc compte du nombre et du type de participant(e)s inscrit(e)s aux manifestations et campagnes ainsi que du nombre et du type de celles et ceux qui participent à la préparation, la planification, la supervision et le suivi des manifestations et des campagnes.

^b Les canaux désignent les sites Web, les abonné(e)s aux médias sociaux, ainsi que le public concerné par la sensibilisation dans les médias, la somme de tous ces publics permettant de calculer le nombre total de personnes touchées.

^c La définition de « collaborant » englobe une grande variété d'activités, depuis l'échange de connaissances jusqu'aux laboratoires urbains, aux plateformes et aux communautés de pratiques, au cofinancement, à la gestion partagée et à la mise en œuvre collaborative des projets et programmes. La référence commune à toutes ces activités est l'existence d'initiatives soutenues par ONU-Habitat, qui servent de catalyseurs.

e) Mobilisation efficace des ressources

<i>Résultat</i>	<i>Indicateur</i>	<i>Sous-ensemble</i>	<i>Source et vérification des données</i>
Des ressources accrues et prévisibles pour ONU-Habitat et ses partenaires permettent de faire progresser l'accès de toutes et tous à un logement convenable, aux terres et aux services de base	Valeur totale des contributions financières de toute provenance mobilisées par année, ventilées selon a) qu'elles sont préaffectées ^a ou non préaffectées ^b et b) annuelles ou pluriannuelles ^c .	Ressources non préaffectées à la fondation	UMOJA (pour les contributions non préaffectées)
		Ressources préaffectées à la fondation	Approbation des accords de contribution et base de données (pour les contributions préaffectées)
		Coopération technique	Approbation des accords de contribution et base de données (pour les contributions préaffectées)

^a Pour les financements préaffectés (tant pour la fondation que pour la coopération technique), il s'agit du montant du don indiqué dans les accords de contribution signés avec le donateur/partenaire de financement.

^b Pour les financements non préaffectés, il s'agit du montant versé sur le compte bancaire d'ONU-Habitat.

^c Il s'agit d'un indicateur de prévisibilité, qui mesure le montant de la contribution financière mobilisée pour mettre en œuvre le plan stratégique 2026-2029 d'ONU-Habitat.